



Programme Régional de l'Afrique
Centrale pour l'Environnement
BP : 5506
Tél : (237) 22219712
Fax (237) 22219711
E-mail : antoine.eyebe@iucn.org

**RESEAU DE
FORESTERIE
COMMUNAUTAIRE
(RFC)**



**COMMUNITY
FORESTRY
NETWORK
(CFN)**

RAPPORT D'ATELIER



REFLEXION MULTI STAKEHOLDERS EN VUE DE DETERMINER LES THEMES ESSENTIELS A PRENDRE EN COMPTE DANS LE CADRE DE LA REVISION DE LA LOI FORESTIERE DE 1994

YAOUNDE, LE 16 JUILLET 2009

**PAR ANTOINE JUSTIN EYEBE
JEAN ABBE
&
STANISLAS BILA**



Administré par l'Union Mondiale pour la Nature (UICN) et financé par USAID. CARPE
Cameroun est une succursale du Bureau Régional base en RDC

TABLE DE MATIERES

Résumé exécutif.....	1
I – Introduction	2
I – 1 - Contexte et justification.....	2
I – 2 - Objectifs de l’atelier.....	2
I – 3 – Participants.....	2
II – Méthodologie.....	2
III – Résultats attendus.....	3
IV - Déroulement de l’atelier.....	3
IV – 1 - Mot des organisateurs.....	3
IV – 2 - Les communications.....	3
IV – 3 - La séquence sur la révision de la loi forestière de 1994.....	4
V – Les travaux en groupe et restitution.....	5
V – 1 - Résultat du groupe	5
V – 2 - Résultat du groupe	7
VI – Résultat obtenu.....	8
VII – Conclusion.....	8
VIII – Annexes.....	9
VIII – 1 - Liste de présence.....	9
VIII – 2 – Communications.....	11
VIII – 3 – Programme de l’atelier.....	19

RESUME EXECUTIF

Le réseau de foresterie communautaire (RFC) et le programme régional d'Afrique centrale pour l'Environnement (CARPE) ont organisé le 16 Juillet 2009 dans les locaux du CARPE, un atelier de réflexion multi-acteurs en vue de déterminer des éléments importants à prendre en compte dans le cadre de la révision de la loi forestière de 1994 en cours au Cameroun.

L'objectif principal de l'atelier était d'identifier les axes de réflexion pouvant nourrir la réflexion au sein du groupe de travail mis en place par le MINFOF en décembre 2008.

La première séquence a été consacrée à la présentation du travail du rapport semi annuel du groupe de travail du CARPE (Country Team) composé entre autre des partenaires au développement (WWF, UICN, WRI/GFW), le gouvernement camerounais (MINFOF et MINEP) et les organisations locales sous financement mis en place depuis bientôt 6 ans au Cameroun. Il est ressorti en substance de cette séquence que les grandes problématiques adressées par le programme CARPE s'articulent autour des thèmes suivants :

- Réduction de la déforestation ;
- La protection des grands mammifères ;
- Les sites critiques ;
- Les plans d'aménagements ;
- La gouvernance des ressources naturelles ;
- Le suivi du secteur forestier ;
- Le plaidoyer

Pour l'essentiel, il est à retenir que le groupe de travail, n'est pas fermé et reste ouvert à d'autres types d'acteurs. Enfin de compte le CARPE compte tirer les leçons apprises de ses expériences dans les pays et dans la sous région Afrique Centrale. En tant que programme régional, même s'il a été noté par les participants que le CARPE agissait à l'échelle macro, l'importance des micros subventions aux acteurs locaux reste très importante et doit se perpétuer et même se renforcer.

La seconde séquence de la réflexion a été articulée autour de la loi forestière de 1994 avec deux objectifs spécifiques en débat, à savoir :

- Proposer clairement les éléments importants à prendre en compte dans le cadre du groupe de travail multi acteurs mis en place par le MINFOF ;
- Proposer des orientations pour une contribution efficace et responsable de la société civile dans le cadre de la révision de la loi forestière en cours.

Après le dépouillement des cartes, les points majeurs suivants ont été retenus en rapport avec le premier objectif spécifique :

- La RFA ;
- La chasse ;
- Les droits d'usage ;
- Les cahiers de charge ;
- Le contrôle forestier ;
- Le zonage ;
- Aménagement forestier ;
- La foresterie communale.

Du second objectif spécifique débattu par les participants il ressort en principal la résolution suivante :

- L'auto organisation de la société civile est un acquis car le MINFOF a clairement donné des places à chaque catégorie d'acteurs de la société civile nationale et internationale dans la décision ministérielle.

Au sortir de l'atelier les acteurs de la société civile ont décidé unanimement de structurer la société civile camerounais dans le cadre du CCSPM.

I – INTRODUCTION :

I – 1 - CONTEXTE ET JUSTIFICATION :

Après RIO 92, le Cameroun a souscrit aux grandes résolutions de ce sommet à travers l'adoption de plusieurs réformes dans le secteur de l'environnement et du développement durable. Notre pays dispose donc aujourd'hui d'un cadre juridique et réglementaire qui permet en théorie, d'une part de faire face à la dégradation de l'environnement et de lutter contre la pauvreté, d'autre part. Dans le même ordre d'idées l'adoption de ces différents textes vise aussi la mitigation des pratiques d'exploitation frauduleuses et abusives des ressources naturelles. La plupart des dispositions de la loi permettent de contribuer à l'amélioration des bénéfices sociaux et économiques que les communautés locales, autochtones et les populations en général sont en droit d'attendre de leurs ressources naturelles. Toutefois, il n'en demeure pas moins vrai que des vides juridiques existent, de même que certaines dispositions demeurent inapplicables sur le terrain. La loi forestière N° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche, après 14 ans de mise en œuvre, montre déjà de nombreuses limites dans les différents secteurs du domaine forestier concernés par son application. Le but du présent atelier est de créer un cadre d'échanges et de réflexion multi-acteurs en vue de formuler les thèmes essentiels à aborder dans le processus de révision de la loi forestière en cours. L'action du Réseau national de Foresterie Communautaire (RFC) et de CARPE dans ce processus est ;

I – 2 – OBJECTIF DE L'ATELIER :

Identifier les axes ou thèmes essentiels à prendre en compte dans le cadre du groupe de travail multi-acteurs mis en place par le MINFOF

OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Proposer clairement les thèmes essentiels à aborder dans le processus de révision de la loi forestière en cours.
- Proposer des orientations pour une contribution efficace et responsable de la société civile dans le cadre de la révision de la loi forestière en cours.

I – 3 – LES PARTICIPANTS :

Les participants à l'atelier étaient essentiellement les partenaires de CARPE, les membres du réseau de foresterie communautaire et les représentants des partenaires au développement.

II – METHODOLOGIE

Pour atteindre les objectifs visés, l'atelier a été divisé en deux grandes parties :

- Une première partie consacrée à la présentation du rapport semi annuel du Country Team de CARPE
- Une deuxième partie dévolue à la réflexion sur la loi forestière de 1994 en révision au CAMEROUN.

III – RESULTATS ATTENDUS

- Les thèmes essentiels à prendre en compte dans le processus de révision de la loi forestière sont clairement identifiés.
- Les orientations pour une bonne contribution de société civile au processus de révision sont bien déterminées.

IV – DEROULEMENT DE L'ATELIER

La modération de l'atelier a été assurée par MR Patrice BIGOMBE LOGO du CERAD qui s'est forgé une grande notoriété dans le domaine.

Malgré les conflits de calendrier relatifs au fait que d'autres ateliers se tenaient à Yaoundé ce jour là, l'enregistrement des participants sera effectif à partir de 09H00 comme prévu sur le programme de la journée. Cet enregistrement va continuer jusqu'à 09H30, heure à laquelle le modérateur prend la parole pour signaler le démarrage des travaux. Il va donc présenter le programme de la journée qui au vu des sujets à débattre était fort chargé.

IV – 1 – MOT DES ORGANISATEURS

Après la présentation du programme, le modérateur va donner la parole aux organisateurs pour les mots d'usage.

La parole est revenue en premier au coordonnateur régional du programme CARPE Mr Kenneth ANGU ANGU qui va donner les motivations du programme CARPE à organiser un tel atelier qui s'articule autour de deux points très importants se rapportant aux activités de CARPE au niveau des pays et à la loi forestière de 1994 en révision au Cameroun. Mr ANGU ANGU insistera enfin sur le fait que CARPE appui le débat sur la loi forestière pour concrétiser l'axe gouvernance de ses activités. La parole fut ensuite donner à Mr Jean ABBE, pilote du réseau de foresterie communautaire du Cameroun qui a fait savoir que le RFC est résolument engagé dans la trajectoire de la révision de la loi forestière de 1994 dans la logique du travail abattu pendant trois ans autour du manuel de procédures d'attribution et des normes de gestion des forêts communautaires. Il va insister sur la maturité de la société civile camerounaise qui en toute responsabilité entend s'auto organiser et adresser librement les problématiques qui concourent aux développements intégraux du Cameroun en général et des communautés rurales en particulier. Après le mot du RFC parole est donné à MME Jeanne BALOMOG, sous directrice des forêts communautaires et communales au MINFOF. Madame la sous directrice va révéler en substance que la révision de la loi forestière de 1994 avance avec la mise en place d'un groupe de travail adhoc au sein du MINFOF. Ce groupe de travail regroupe la plupart des acteurs du secteur forêt/environnement et les ministères sectoriels concernés. Un consultant est en cours de recrutement avec la perspective forte que le travail du groupe va s'accélérer.

Après les propos liminaires des organisateurs, le modérateur va se retourner vers les participants, à qui il a été demandé de se présenter (noms, qualité, organisation représentée). Après cet exercice, le modérateur va demander à Mr ABBE Jean de préciser les objectifs de l'atelier.

IV – 2 – PRESENTATION DU RAPPORT SEMI ANNUEL DU COUNTRY TEAM CARPE

Une série de communication a été proposées aux participants dans la première séquence de l'atelier. Ces communications étaient relatives aux activités menées sur le terrain par les partenaires au développement et les ONG nationales ayant bénéficié des micros subventions CARPE au Cameroun.

La première communication est revenue à CCORUD, une ONG qui a travaillé sur le contrôle forestier au Cameroun avec à terme l'espoir de mitiger la corruption ambiante dans ce système.

La seconde communication a été délivrée par le réseau ROSE basé à YOKADOUMA. Ce réseau travaille ardemment pour améliorer la gestion de la RFA au niveau local. L'essentiel de ce travail repose sur la sensibilisation en vue de faire respecter les dispositions de l'arrêté conjoint d'une part et faire du lobbying auprès des maires et des conseillers municipaux d'autre part.

La troisième communication met l'accent sur les activités menées à NGAMBE TIKAR par l'ONG CAFER sur la problématique de la gestion/ utilisation de la RFA. Cette communication révèle en substance que le CAFER a renforcé les capacités des communautés sur la gestion et l'utilisation de la RFA qui leur est reversée. Malheureusement, va conclure le CAFER, le RFA n'ayant pas été reversée pendant l'exécution du projet, il est très difficile de mesurer l'impact de ce travail.

La dernière communication est revenue à Mr ANTOINE JUSTIN EYEBE de CARPE – CAMEROUN qui va présenter le travail fait par le COUNTRY TEAM de CARPE pour la période allant du 1^{er} octobre 2008 au 30 Mars 2009. Après avoir évoqué les thématiques sur lesquelles s'appui le programme CARPE, l'orateur parlera du groupe de travail qui est l'architecture forte du dispositif

opérationnel de CARPE. Le groupe de travail qui fonctionne depuis bientôt 6 ans dispose d'une équipe type, toutefois, ce groupe reste ouvert à d'autres partenaires.

Après cette série de communications, les participants ont posé quelques questions auxquelles les orateurs ont donné des réponses.

IV – 3 – REFLEXION SUR LE PROCESSUS DE REVISION DE LA LOI FORESTIERE DE 1994

Pour assurer cette partie des travaux, le modérateur a distribué des cartes aux participants dans l'optique de les amener à ressortir les points importants à débattre dans le cadre de la révision de la loi forestière à la lumière des différentes communications et de leurs expériences propres. Les axes majeurs de réflexions qui ont retenu l'attention des participants portent, sans être exhaustif sur :

- La redevance forestière annuelle (RFA) ;
- La chasse (traditionnelle et de subsistance) ;
- Les droits d'usage ;
- Les cahiers de charge ;
- Le contrôle forestier ;
- Le zonage ;
- La foresterie communale.

Ces différents points ont été enrichis dans les travaux en groupe.

Quand au dépouillement des cartes relatives à la proposition des orientations pour une contribution efficace et responsable de la société civile à la révision de la loi forestière encours, il ressort clairement que l'auto organisation de la société civile Camerounaise est un acquis dans la mesure où le MINFOF a clairement donné des places à chaque catégorie d'acteurs de la société civile (nationale et internationale) dans la décision mettant en place le groupe de travail adhoc. Dans ce cas, il est très mal perçu le fait que certains acteurs s'arrogent le droit de sortir de leur cadre pour interférer dans les affaires des autres groupes.

La dernière résolution sur ce point a été le lancement prochain du CCSPM (le cercle de concertation des partenaires de la société civile auprès du MINFOF, du MINEP et des autres ministères sectoriels).

V – LES TRAVAUX EN ATELIER ET RESTITUTION

V – 1 – Résultats des travaux de groupe

Problèmes	Propositions	Justification
LA CHASSE TRADITIONNELLE		
Outils de la chasse traditionnelle Légalité de la viande de brousse Zones de chasse communautaire Commercialisation des produits de chasse	-Redéfinir la notion de chasse traditionnelle au regard de l'évolution des outils de chasse actuellement utilisés -Définir les normes de la chasse traditionnelle (matériel utilisé, nombre, destination des produits, types de forêts) qui vont inclure la commercialisation -Que les COVAREF soient pris en compte dans la réglementation -Réaliser l'inventaire faunique avant l'attribution des quotas (safaris et les zones cynégétiques, les zones de chasse à gestion communautaire)	-Dans le cadre des COVAREF, la commercialisation est faite même si elle n'est pas reconnue par la loi -Réduction de la pauvreté par les ressources fauniques
Procédures d'obtention du Permis de chasse lourdes et coûteuses	-Alléger dans la mesure du possible la procédure réduire le coût d'obtention du permis de chasse	-Réduire la chasse illégale
Conflits Hommes faunes	Prévoir l'indemnisation des communautés en cas de destruction des activités économiques et attaques dans les délais d'un mois	
Chasse rituelle	Introduction de la notion de la chasse rituelle pour	

	les peuples autochtones	
La RFA		
Répartition et gestion de la RFA	-Etat : 50%, Commune : 30% ; Communautés/ 20%	
	-Prévoir un arrêté conjoint pour la réglementation de la gestion de la part de la RFA de la commune	
	-Prévoir un autre arrêté pour la gestion des 20% des communautés en prenant en compte les problèmes suivants : séparation des comptes, choix des représentants des communautés, fonctionnement des comités de gestion, les pouvoirs du commissaire aux comptes, exonération de la RFA de la TVA, passation des marchés	
	-Définir la notion de populations riveraines	
	-Prévoir un comité de suivi indépendant de la gestion des RFA	
	-Que le MINFOF soit co-signataire de l'arrêté conjoint	
CAHIER DES CHARGES		
Cahier des charges	-Tenir les réunions de palabres (avec PV) sous la coordination de l'administration avant la signature des conventions provisoires.	
	-Les résolutions des PV doivent être incluses dans les cahiers des charges des exploitants.	

V – 2 – RESULTAT DU GROUPE 2

LE CONTROLE FORESTIER

- le marteau forestier : comment rendre son utilisation plus efficace ?

Réponse :

- l'utilisation du marteau est l'exclusivité de l'agent forestier
- proposer une sanction en cas du non respect de cette disposition

Proposition :

- ✓ Application effective de la stratégie de contrôle et la vulgariser
 - ✓ Attirer l'attention du MINEFI sur le respect des lignes budgétisées du MINFOF
 - ✓ Dénoncer toute infraction
 - ✓ Améliorer les outils de contrôle
- Renforcer le contrôle et l'application des textes gouvernementaux
 - insérer une close sur la déchéance en cas de : arrêt prolongé de l'exploitation, retard dans le début de l'exploitation
 - l'idée de l'instauration d'un système d'audit et d'évaluation des PCFC par la société civile
 - Améliorer le système actuel des postes de contrôle forestier afin de les rendre plus performant

ZONAGE

- zonage forestier national participatif (acteurs public et non étatique)
- le zonage et l'agrandissement des zones à vocation multiple
- quelles mesures peuvent être prises pour que le zonage des forêts en concession, communautaires, permis miniers, ... soit fait en connaissance des lieux d'habitat et d'usage des populations rurales et autochtones ?
- Quels moyens envisagés pour obtenir cette information ?
- Quel visage sera fait aux différents niveaux administratifs de cette information ?

Recommandations :

- ✓ Augmenter le nombre des jours en ce qui concerne les avis publics

- ✓ Diversifier les moyens de communication
- ✓ Attribuer les forêts après classement effectif

STATUT DES FORETS/ FORESTERIE COMMUNALE

- statut particulier aux forêts sacrés
- revoir la notion des forêts des particuliers (est-ce que les particuliers peuvent disposer de forêts naturelle ?)
- foresterie communale : convention provisoire ?
- AC de cinq ans ?
- Foresterie dans les écosystèmes soudano-sahéliens
- L'information forestière locale (gouvernance)
- Communication system (circulation of the laws)

Recommandations:

- ✓ Procéder au classement des forêts sacrées comme domaine privé de la communauté
- ✓ Introduire les questions de reboisement dans la loi
- ✓ Faire un chapitre dans la loi sur le rôle des autres partenaires dans l'information des populations (ONG et autres)

AMENAGEMENT FORESTIER

- aménagement: toutes les essences (taux de reconstitution), analyse des PA, grille d'analyse, révision des PA approuvé et demande de connections
- classement: arrêt conjoint MINDAF-MINFOF, revoir législation foncière et forêt
- question d'inventaire et d'exploitation des plantes médicinales
- prise en compte du REDD et la certification
- respect du savoir traditionnelle et droits coutumiers des PA dans la gestion des aires protégées
- processus d'attribution des titres et leur validité
- problématique du suivi des plans de gestion de l'environnement des UFA et des scieries
- exploitation illégale du bois (artisanal informel)
- commercialisation légale des PFNL

Recommandations:

- ✓ Définir les mécanismes de suivi de l'aménagement, produire un texte particulier concernant le suivi
- ✓ Pour ou contre l'intégration des exigences de la certification dans l'aménagement
- ✓ Incitation pour des obligations fiscales
- ✓ Harmoniser la loi forestière avec les régimes fonciers
- ✓ Prise en compte du REDD et la certification dans le processus de la réétude de la loi
- ✓ Prendre en compte les dispositions juridiques internationales ratifiées par le Cameroun dans la relecture de la loi
- ✓ Tenir compte de l'exploitation et de la consommation locale du bois
- ✓ Revoir les conditions d'exploitation et commercialisation des PFNL

V – 3 - ATTENTES DES ONG LOCALES EN RAPPORT AVEC LEUR IMPLICATION AU PROCESSUS DE REVISION DE LA LOI FORESTIERE DE 1994

En plénière des attentes des différents organismes en présence ont été recueillis à travers des cartes ZOPP pour permettre une contribution efficace de ces derniers au processus de révision du code forestier en cours. La teneur de ses attentes est la suivante :

1. Promouvoir la Concertation au :
 - Niveau arrondissement
 - Niveau départemental
 - Niveau régional
2. Promouvoir des réunions régulières du CCSPM avant les séances du groupe de travail

3. Perpétuer la contribution des ONG dans les régions pour le suivi des concertations
4. désigner de façon participative 3 membres permanents et 3 membres suppléants des ONG
5. Impulser la coordination des ONG de manière autonome dans le cadre du CCPSM
6. make announcement, organise a conference, regroup ideas and submit to MINFOF
7. tenir d'une réunion permanente des ONG (société civile)
8. Désigner des représentants de la société civile, cela pourra se faire lors de la tenue d'une rencontre des ONG
9. organiser des réunions permanentes de concertation et des restitutions afin que les représentants des ONG portent le point de vue de tous
10. réunir toutes les ONG du secteur à travers les différents réseaux afin de choisir les représentants des ONG Camerounaises
11. Identifier 3 ONG, pour représenter la Société Civile dans le processus de révision de la loi en cours
12. réunir permanemment les ONG afin d'assurer un suivi efficace des travaux
13. réunir au préalable les ONG pour choisir celles qui pourront représenter valablement l'ensemble des organisations de la société civile
14. organiser ou créer une fédération des ONG partenaires du MINFOF
15. arrêter un calendrier de rencontre de travail chargé du suivi des relations avec le MINFOF
16. choisir les représentants sur la base des critères bien définis : niveau arrondissement, synthèse départementale, synthèse régionale, suivi d'une synthèse nationale
17. arrêter ici une date de rencontre pour la désignation des représentants des ONG

Concernant les partenaires au développement :

18. appuyer de manière multiforme la société civile camerounaise dans ces efforts de contribution à la révision du cadre légal de la gestion forestière.
19. prolonger l'appui du programme CARPE aux différentes concertations envisagées par la société civile.
20. collaborer étroitement avec les partenaires au développement dans l'optique de rendre efficace les actions menées.

VI – RESULTATS OBTENUS

Le résultat majeur de cet atelier est l'identification concrète des orientations importantes à prendre en compte dans le processus de révision de la loi forestière d'une part, et le principe de l'auto organisation de la société civile camerounaise dans un cadre formel d'autre part.

VII - CONCLUSION

L'atelier de réflexion multi-acteurs organisé conjointement par le programme CARPE et le réseau de foresterie communautaire a été un réel succès malgré les délais et le temps assez court alloué aux échanges. De nombreux participants attendus y ont pris part. la contribution des uns et des autres a été à la mesure des attentes.

Cet atelier a surtout vu la participation au plus haut niveau du MINFOF représenté par la direction des forêts et la sous direction des forêt communautaires et communales

VIII – ANNEXES

VIII - 1 – LISTE DE PRESENCE

ATELIER DE REFLEXION SUR LE PROCESSUS DE REVISION DE LA LOI FORESTIERE AU CAMEROUN

N°	NOM ET PRENOM	FONCTION	ORGANISME	CONTACTS
1	SUNJO Emmanuel N.	Project manager	CCORUD	77869723 ensunjo@yahoo.com
2	CHEBE Irene L.	Secretary	CCORUD	75383200
3	BAWE Philip	Coordinator	CCORUD	99415041
4	Anne-Gaelle JANELLE	Associates	WRI	74377706
	Florence DAVIER	Associates	WRI	(1) 202 7297253
5	SANDJON Francis	CAE	CAFER	22200347
6	SOPGWI T. Arsène	Charge d'étude	CAFER	22200347
7	SINDEMO Gérard	Président	ROSE	96227376
8	Joseph Maximilien OUMOL	Public/R officer	CCORUD	75125854
9	NTONGHO Anne	M\$EO	WWF CCPO	77500082
10	Randolph shannon	Researcher	Stanford University	76248915
11	Deluie nm Quentin	Consultant GTZ	GTZ/ProPSFE	99685749
12	Jonas KEMAJOU SYAPZE	Directeur	OPEd	77602383
13	ABBE Jean	FRC	Pilote (FRC)	99471556
14	Remi JIAGHO	VICN	VICN	99660659
15	MANDJEM Yves Paul	Consultant enseignant	IRIC/ GRAPS	77973310
16	Gideon Neba Shu	Coordinateur	WRI Cameroon	77854768 Gideon_shu@yahoo.fr
17	FAJONG Joseph	Journalist	Arian TV	75645854
18	FOGANG Francis	Cameraman	Arian TV	99759780
19	Benjamin TCHOFFO	Directeur	CARFAD	99950105 benjamintchoffo@yahoo.com
20	BALOMOG Jeanne	Sous Directeur	MIMFOF	99867319
21	ZAMBO Benjamin	Représentant DF	MIMFOF	99912300
22	TCHOULACK Albertine	Directrice	CAFER	22001854 22200347
23	JOUEGO Esther P.	Représentant ADEID	ADEID	99484973
24	NGOUH Yaya	Directeur	ORADER/ ROSE	77694466 99886620
25	Prudence GALEGA	Coordinator	NESDACA	22011012 77976367
26	MOUGOU Joseph	Chef de projet	CED	99951085 22223857
27	ANGU ANGU Keneth	Regional Coordinator	CARPE/UICN	22 21 64 96 Keneth.angu@iucn.org
28	EYEBE Antoine Justin	Focal Point manager	CARPE	22 21 97 12 Antoine.eyebe@iucn.org
29	BILA Stanislas	Technical Assistant	CARPE	22 21 97 12 Stanislas.bila@iucn.org

VIII - 2 – COMMUNICATIONS

PROJET D'APPUI A LA MISE EN PLACE ET AU RENFORCEMENT DES CAPACITES DES COMITES DE GESTION DES RFA AUTOUR DES CONCESSIONS FORESTIERES (08-003 ; 08-004A et 08-004B) A NGAMBE TIKAR

**Par le Centre d'Appui aux Femmes et aux Ruraux (CAFER)
PLAN**

- **OBJECTIFS DU PROJET**
- **RESULTATS ATTEINTS**
- **RECOMMANDATIONS**
- **FUTURES ETAPES**

OBJECTIFS DU PROJET

1 - Objectif global

Contribuer à la gouvernance des ressources forestières à Ngambé Tikar par la mise en place, le renforcement des capacités et l'accompagnement des comités de gestion des redevances forestières.

2 - Objectifs spécifiques

- Renforcer les capacités des communautés et autorités administratives et communales sur la RFA ;
- Appuyer la mise en place de cinq comités de gestion ;
- Renforcer les capacités des comités mis en place en vue de la pérennisation de leur action ;
- Appuyer la mise en place d'un système de coordination de la gestion de la RFA au niveau des communautés.

RÉSULTATS ATTEINTS

- Les populations et les autorités administratives et communales connaissent les textes e loi, les outils et le processus d'acquisition, de distribution et de gestion des redevances forestières;
- Sept comités de gestion de RFA sont créés dans la zone de Ngambé Tikar (Mbioko, Ngoundje, Beng-beng, Ngoumé, Mambioko, Nditam, Ndjinga);
- Les capacités des membres des comités mis en place sont renforcées sur leur rôle, l'organisation et la structuration des comités de gestion, la prévention et la gestion des conflits, la gestion administrative, financière et comptable simplifiée, la planification et le suivi évaluation;
- Un plan de gestion des redevances forestières réalisé de façon participative dans chaque village bénéficiaire du projet (sept) est disponible et en cours de mise en œuvre;
- Un comité de Coordination de la gestion de la RFA élargi à tous les acteurs (Autorités administratives et communales, ONG, les communautés et tous les acteurs de développement local) chargé du suivi-contrôle de la gestion de la RFA à Ngambé Tikar est mis en place.

RECOMMANDATIONS

Les recommandations qui peuvent être formulés à l'issue de la mise en œuvre de ce projet varient d'un acteur à l'autre :

Au CARPE

- Aider le CAFER à étendre le projet dans tout l'arrondissement de Ngambé Tikar afin que l'impact du projet ne soit perçu comme un acte isolé.

CAFER & Mairie

- Rechercher d'autres sources de financement pour poursuivre les actions engagées

FUTURES ÉTAPES

- Suivre le maire et les différents comités de gestion dans la gestion effective de la RFA;
- Répliquer les activités de ce projet dans les autres communautés bénéficiaires de la RFA dans l'arrondissement de Ngambé Tikar;
- Poursuivre la sensibilisation des autorités communales afin de les amener à ouvrir un compte bancaire différent pour la part de la RFA revenant aux communautés et de dissocier sa gestion de celle de la part de la RFA revenant à la commune.

JE VOUS REMERCIE!!!

MONITORING THE EFFECTIVENESS OF FORESTRY CONTROL POSTS IN IMPLEMENTING THE 1994 WILDLIFE LAW FOR GOOD GOVERNANCE IN CAMEROON.

Global Objective of the Project

Evaluate the performance of the FCPs in implementing the 1994 wildlife law with a view to reducing the rate of wildlife loss and biopiracy in Cameroon.

SPECIFIC OBJECTIVES

- To enable the Cameroon Government and other stakeholders involved in conservation and law enforcement to come out with a more rigorous policy and a better monitoring and control process.
- To identify existing gaps and propose solutions
- To investigate the flow of information and communication availability as well as coordination among the various FCPs on the one hand and between these posts and the institution concerned with wildlife protection.

SPECIFIC OBJECTIVES (continue)

- To identify the major causes of corruption, lack of transparency, lack of accountability and propose solutions to ensure good governance and transparent management of the FCPs.
- To investigate the level of institutional capacity of FCPs and propose solutions.
- To further civil participation in the policy making process affecting FCPs.
- To measure experiences of corruption by recording the payment and taking of bribe in order to speed up, modify the results or hinder the provision of service at the FCPs.
- To use the index of corruption and good governance (ICGG) to evaluate the level of corruption at FCPs.

Results Obtained

- The index of corruption and good governance (ICGG) =94%
- Suggested reasons for the high rate of corruption in the FCPs:

1. Some Causes of Corruption

- Declaration system of FCP income.
- Heavy work load and dependency on one salary.
- Lack of a motivation system for good work.
- Influence of MINFOF hierarchy
- Procedures to obtain hunting licenses long and expensive.

2. Communication Problems at FCPs

- No communication links between FCPs
- Control check points problematic
- No communication credit to staff
- Insufficient of radio/TV sensitization programs by MINFOF
- No instrument - based control system

3. Institutional Capacity and Good Governance

- Good ethnic and regional representation in recruitment (good practice)
- Level of education of staff acceptable (good practice)
- FCPs meet regularly to discuss work issues (good practice)
- Insufficient supervision and monitoring system of FCPs.
- No regular seminars for FCPs
- No code of ethics or conduct existing for FCPs staff.

- Insufficient sanctions given to workers involved in corrupt practices.
- Insufficient civil participation in policy making concerning wildlife issues.

Recommendations

- MINFOF should begin thinking of developing a modern surveillance technology for the cameroon forests.
- Standard and mobile X – ray facilities should be provided including trace particle detection equipment.
- MINFOF should begin a Detector Dog Program.
- Furnish FCPs workers with personal defense equipment and protective clothing.
- Communication network between the various FCPs and between these posts and the ministry should be provided.
- MINFOF needs to partner with CCORUD to install or make use of community or council radios.
- Control post should be sufficiently lighted.
- Alternative trade or employment should be provided to the populations.
- FCPs should be put on bridges to avoid possible escape roads.
- Heavy sanctions should be given to workers involved in corrupt practices.

Conclusion

In Cameroon there is still a very wide gap between the law and practice.

Finally every Cameroonian must be able to:

- Resist Corruption
- Reject Corruption
- Report Corruption

The Way Forward

CCORUD is looking for funders and partners to launch Phase II of this project on advocacy, to close up existing gaps and reduce or stop corruption in FCPs as well as save and protect our highly needed wildlife.

Thanks for Listening!!!

Presented by: SUNJO Emmanuel N.
Project manager

PLAN DE L'EXPOSE

- TITRE DU PROJET
- OBJECTIFS DU PROJET
- DEROULEMENT DES ACTIVITES
- LES RESULTATS ATTEINTS
- RECOMMANDATIONS
- LES PERSPECTIVES (Etapes futures)

a) objectif global

Améliorer la gestion de la RFA afin qu'elle contribue effectivement à la réalisation des projets de développement local.

b) objectifs spécifiques

- Sensibiliser et vulgariser les dispositions de l'arrêté conjoint n 122/MINEFI MINAT
- Informer les populations riveraines des UFA sur les montants des RFA qui leur sont destinées et les procédures de décaissement
- Mettre à la disposition des populations locales autochtones et autres leaders d'opinion les copies de l'arrêté conjoint et les documents relatifs aux montants des RFA destinés aux communautés riveraines.
- Faciliter la mise en place d'un mécanisme de gestion transparente des RFA destinées aux populations dans l'Arrondissement de Yokadouma ;

Deroulement des activités

- Les principales activités qui ont été menées sont :
- Organiser une réunion de lancement du projet Sensibiliser les populations sur le fonctionnement du CGRF
- Informer les populations sur les procédures de retrait des fonds
- Sensibiliser sur l'esprit de l'arrêté conjoint et Informer sur les tranches et les fréquences de la distribution des chèques
- Faire le lobbying auprès de : -Maire, Le Sous-préfet Le Receveur Municipal
- Définir les modalités de création et de fonctionnement du comité indépendant de sélection des projets communautaires à financer avec la RFA;
- Organiser une réunion d'imprégnation des membres du comité indépendant et d'adoption des modalités de fonctionnement,
- Elaborer un draft du règlement intérieur pour le fonctionnement des comités de gestion de la redevance forestière (CGRF) et les faire adopter par les autres acteurs pertinents impliqués
- Suivre le fonctionnement des CGRF.
- Evaluer les activités et rédiger le rapport final du projet

Les resultats atteints

Les grands résultats sont entre autres:

- Les parties prenantes à la gestion de la RFA et autres acteurs de développement local sont informés sur le bien fondé du projet ;
- Bonne maîtrise du fonctionnement des CGRF par les populations ;
- Meilleure connaissance des procédures de retrait de fonds et l'esprit de l'arrêté conjoint par les populations et les membres de CGRF
- Périodes de remise des chèques bien connues par riverains (chefs traditionnels leaders d'opinion, commissaires aux comptes de CGRF...
- Le comité de suivi indépendant est homologué, Les membres maîtrisent leur rôle suivant les modalités de fonctionnement qui ont été définies
- Un draft des RI du CGRF élaboré
- Les projets communautaires sont adoptés par les populations en AG sont réalisés
- Les commissaires aux comptes ont décrié la confiscation du processus par le maire dans leur rapport
- Nombreuses lettres de revendication et dénonciation a l'attention de autorités locales

Recommandations

- Qu'une plate forme de concertation puisse être mise en place entre les structures de gestion des redevances forestières et les autres acteurs de gestion des revenus destinés aux communautés (COVAREF, Commune, BIP, les entités gestionnaires des forêts communautaires...) afin d'éviter la duplication et encourager la complémentarité
- Que le CARPE et WWF (et autres partenaires) puissent avec le ROSE faciliter le bon fonctionnement du comité de suivi de l'exécution physico financière des projets issus des 10% créé par décision du Sous-préfet.
- Assurer le renforcement continu des capacités des délégués afin qu'ils puissent jouer efficacement et pleinement leur rôle pour que les 10 % contribuent au développement local.
- Que l'autorité de tutelle s'assure de la participation des populations au sein du comité indépendant de suivi.
- Que les autorités judiciaires jouent pleinement leur rôle
- Que les actions de lobbying puissent être menées pour lever les obstacles récurrents (administratifs...) locaux, régionaux et nationaux
- Que la révision de l'arrêté conjoint puisse suivre son cours

Perspectives

- Faciliter le suivi évaluation des CGRF par le comité de suivi indépendant
- Continuer le renforcement des capacités des membres de CGRF
- Dupliquer les réussites du projet dans les autres arrondissements du département
- Faciliter la mise en place et le fonctionnement effectif d'une association des commissaires aux comptes des CGRF du département
- Développer davantage la synergie au niveau local, régional, national sur cette thématique
- Assurer la participation et l'accès des femmes et des peuples autochtones à la gestion équitable et soutenable de la RFA
- Participer aux actions de lobbying, aux reformes et la gouvernance dans le secteur forestier et faunique.

MERCI POUR VOTRE AIMABLE ATTENTION !!!

CARPE COUNTRY TEAM CONTRIBUTION TO NATUREL RESOURCES GOVERNANCE

Summary:

- CARPE strategic objective and intermediate results
- Country team mechanism
- Country team as a planning tool
- The country team Meetings
- Country team as an evaluation tool
- Activities carried during the last six months
- Key activities planned during the next six months
- Key achievements
- Constraints
- Final remarks

CARPE strategic objective and intermediate results

➤ *Reduce the rate of forest degradation and loss of biodiversity through increased local, national, and regional natural resource management capacity.*

SO Indicators:

- Ind 1: Change in area of forest from intact to “degraded,” modified, or secondary forest or to non-forest; and from “degraded” forest to non-forest
- Ind 2: Population status for selected biodiversity “indicator” species such as: wide-ranging “landscape” species and/or ecological keystone species (e.g. Elephants, large predators) and/or globally threatened species (such as, mountain gorillas, bonobos, etc.)

Natural resources managed sustainably

- **Indicator 1:** Number of landscapes and other focal areas covered by integrated land use plans
- **Indicator 2:** Number of different use-zones (e.g., parks & PAs; CBNRM areas; forestry concessions; plantations) within landscapes with sustainable management plans
- **Indicator 3:** Number of landscapes or other focal areas implementing surveillance system for illegal logging
- **Indicator 4:** Number of landscapes or other focal areas implementing bush meat surveillance system

Natural resources governance strengthened

- **Indicator 1:** Number of key new laws or policies for PAs, logging concessions, and CBNRM passed or old laws and policies reformed compared with a list of recommended or promoted reforms
- **Indicator 2:** Number of NGO (and other civil society organizations) advocacy initiatives & activities (e.g., media articles about environmental governance issues e.g. illegal logging, bush meat poaching; NR court cases brought or complaints filed with appropriate government agencies) recommended or promoted reforms

Natural resources monitoring institutionalized

Indicator 1: Number of landscapes or other focal areas with forest cover assessments

Indicator 2: Assessment of capacity of Congo Basin (African) institutions (e.g. government agencies, universities and research institutions, NGOs, regional institutions) to collect and analyze information of adequate quality for decision making

Indicator 3: Content/quality analysis of annual “State of the Congo Basin Forest” report

Country team mechanism

CARPE partners harmonize their actions country wide to address landscape issues using IR 2 and IR 3. Jointed Work plan is elaborated and Semi annual and annual report matrices are consolidated from CARPE Partners pieces of reports by Focal Points and sent to CARPE/USAID through the FP administrative structure (IUCN).

Country team as a planning tool

The country team Meetings

Meet at least two times each year to:

- ✓ Help elaborate the work plan to be implemented by CARPE partners
- ✓ Appraise the progress report from activities conducted (each six months)
- ✓ Appraise the annual target achievements once a year

Key activities planned during the next six months

- 1-Facilitate the update of the Cameroon Elephant Management Plan
- 2- One meeting to be held with the Cameroon parliamentarians in the National Assembly to discuss issues on Mining, Forestry and Environment.
- 3- One meeting to be held with MINFOF and other stakeholders to provide WWF proposal for the revision of forest and wildlife code.
- Meeting with the civil society to contribute to the revision of forest and wildlife code.
- Two major reports on the promotion of a national policy and the small grants to build civil society capacity will be available for dissemination.
- Support of a national strategy to valorize sacred forests crowned in Cameroon through mapping.
- Additional consultation of the stakeholders and the contribution to the revision of the joint order N 00122 / MINEFI / MINAT related to the management of the incomes from timber and hunting activities and allocated to communities living around the exploited forest area.
- Workshop to present, explain and disseminate Manuel of procedure and standards of community forests management in Cameroon.
- Participatory wildlife monitoring and management for biodiversity conservation and livelihood improvement in Takamanda
- Media outreach and sensitization for the forestry atlas version 3.

Some key achievements in Cameroon

- Draft regional code of ethic recognizing the right of indigenous people developed in collaboration with the national permanent committee of marginalized people.
- Procedures and norms for community hunting zones; the draft decree is at the Prime Minister office for endorsement but three new community hunting zones attributed.
- New norms and procedures for the attribution of community forests finalized and approved by the government.
- Legal texts on Non Timber Forest Products are ongoing
- Several key institutions trained on forest monitoring
- Several advocacy initiatives annually planned and implemented by a network of functioning environmental NGOs
- Data collection and information sharing for the “State of the Congo Basin Forest”
- Cameroon Forest Atlas produced yearly

Constraints

The Country Team works closely with hosting countries, national institutions and the COMIFAC

Final remarks

- The Country Team does not intend to change laws or national policies on natural resources management by its will
- Each action engaged by the Country Team seeks to reinforce national/regional policy approaches on NRM and/or CARPE SO
- The Country Team works at time virtually to share information
- The Country Advisor Panel does not have any binding agreement with the CARPE Program

THANK YOU...

VIII - 3 – AGENDA DE L'ATELIER

09H 00 : Inscription des participants.

09h 15 : - Mot du Chef de Programme Régional CARPE
- Mot du Réseau de Foresterie Communautaire
- Mot du MINFOF

09H 30 : Pause café

10H 00 : Présentation du rapport semi annuel de l'équipe de travail CARPE

11H 30 : Présentation des objectifs de l'atelier.

11H 45 : Discussions.

12H30 : Identification des thématiques majeures à prendre en compte par le groupe de travail mis en place au MINFOF.

13H 00 : Pause déjeuner

13H 30 : **Travaux de groupe** : Proposition d'orientation pour la contribution de la société civile au processus de révision de la Loi forestière.

15H 00 : Restitution des travaux en plénière.

15H 30 : Fin de l'atelier.